



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 16 septembre 2022

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (23) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Madame Sylvie DELPLANQUE (arrivée à 19h20 pouvoir donné à Maria-Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (10) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Thierry VANELSLANDE (pouvoir donné à Eric DOCQUIER), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Philippe SIX (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Jimmy COUPE), Madame Sophie BELE (pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

8 - TARIFICATION DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2023.

Rapport de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, deuxième adjointe au maire chargée de l'éducation, la famille et la petite enfance :

Vu en commission générale le lundi 12 septembre 2022.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis l'année scolaire 2018/2019, la ville de Neuville-en-Ferrain souhaite poursuivre l'organisation de classes d'environnement réservées aux élèves de CM2 pour l'année scolaire 2022/2023.

Cette initiative favorise les échanges tant entre les enseignants des différents groupes scolaires publics et privés, qu'entre élèves, ces derniers ayant ainsi l'occasion d'anticiper les nouvelles connaissances qu'ils feront dans le cadre de leur rentrée au collège.

La commune a donc de nouveau lancé une procédure de consultation qui a désigné la société Mer et Montagne comme prestataire chargé d'organiser le séjour pour les CM2 de Neuville-en-Ferrain.

Les classes d'environnement se dérouleront donc du 5 au 10 juin 2023 au village de vacances « le Sénéquet » situé à Blainville-sur-Mer

Le coût du séjour s'élève à 478 € par enfant

La commune participe financièrement aux frais de séjour et de transport des élèves habitant la ville de Neuville-en-Ferrain dans la limite de 239 euros par élève neuvillois, soit 50 % du prix du séjour et il sera demandé aux familles de financer le complément (soit 239 €) tandis que les non-neuvillois devront prendre en charge le prix coûtant.

Les familles qui en feront la demande auront la possibilité de procéder au règlement en 3 versements, devant intervenir respectivement avant le 15/01/2023, le 15/03/2023, et le 15/04/2023, le parfait paiement conditionnant le départ de l'élève en classe d'environnement. La participation des familles sera encaissée par la Régie unique.

- **Où l'exposé de Madame Marie-Stéphanie Vervaeke, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie Tonnerre-Desmet
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

